

Halle barde

SEPTEMBRE



2020

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES
adraqh.fr

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Nous abordons cette rentrée hors norme avec beaucoup d'espoir. Une rentrée qui se fait, comme ailleurs en France et dans le monde, sous le signe d'une réponse à un virus encore inconnu voici 8 mois.

Depuis mars dernier notre quartier a traversé le confinement, le reconfinement et puis, plus récemment, les épisodes progressifs du masque obligatoire en extérieur. Des rues, puis des arrondissements et, enfin, toute la ville de Paris avec masque sanitaire obligatoire. Une première pour les habitants. L'ensemble de ces mesures barrières change notre rapport à la ville et nous nous y adaptons au mieux, même si nous ne sommes pas tous égaux devant les changements imposés, sachant qu'un jour prochain nous retrouverons nos habitudes, nos vies moins contraintes.

Avec l'ADRAQH, nous avons dès le début de la crise alerté sur les besoins urgents des personnes isolées. Puis nous avons suivi avec attention les difficultés des riverains et commerçants très préoccupés par cette situation inédite.

Nous avons rencontré en juillet le nouveau Maire du nouveau secteur Paris Centre, Ariel WEIL, ainsi que Madame TAIËB, Adjointe à la Maire de Paris chargée du patrimoine. Ils se sont engagés formellement à rénover pour 2022 la fontaine des Innocents, comme nous le demandions depuis fort longtemps.

La rue de Rivoli a connu à l'occasion de la crise de la Covid-19 un changement important de flux qui affecte déjà notre quartier compte tenu de son rôle d'axe stratégique. Il est encore un peu tôt pour en tirer des conclusions solides.

Nous rencontrons en septembre les responsables municipaux de la propreté pour le secteur Paris Centre. Avec eux nous voulons mettre en place un plan de nettoyage qui doit mettre fin aux débordements (au propre comme au figuré), rencontrés aux Halles.

Parmi les nombreux chantiers qui nous attendent, nous sommes toujours demandeurs d'une solution de contrôle des flux de véhicules circulant et stationnant dans la zone piétonne des Halles.



Emmanuel DUPRAT, président de l'ADRAQH

Petit à petit, le quartier retrouve son allure. Nous serons notamment là pour la 9^e édition du vide-greniers des Innocents sur la place Joachim du Bellamy samedi 26 septembre.

Nous vous saluons de loin mais avec toute notre proche amitié.

Emmanuel DUPRAT

SOMMAIRE

Ariel WEIL élu Maire du nouveau secteur Paris Centre ... **page 1**
 Merci à l'équipe municipale sortante du 1er arrondissement ... **page 1**
 Port du masque obligatoire à Paris : tout l'espace public et tous les usagers désormais concernés ... **page 2**
 Fontaine des Innocents : le calendrier de restauration confirmé ... **page 2**
 Lettre ouverte de plusieurs associations des Halles pour être associées à la prise de décision municipale ... **page 3**
 Le saviez-vous ? Les masques de la honte au Moyen-Âge ... **page 4**
 9e vide-greniers des Innocents ... **page 4**
 Forum des associations de Paris Centre ... **page 4**

ARIEL WEIL ÉLU MAIRE DU NOUVEAU SECTEUR PARIS CENTRE

L'ADRAQH félicite le Maire élu du nouveau secteur Paris Centre qui regroupe les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements, M. Ariel WEIL, que nous rencontrerons prochainement.

MERCI À L'ÉQUIPE MUNICIPALE SORTANTE DU 1ER ARRONDISSEMENT

La création le 11 juillet du nouveau secteur Paris Centre regroupant les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements a formellement acté la disparition politique du 1er arrondissement et la dissolution de l'équipe municipale sortante.

Comme toute association d'intérêt local, nous avons régulièrement relayé et défendu les intérêts des riverains et des divers acteurs du quartier des Halles auprès des élus du 1er arrondissement, en lançant des alertes, en remontant des problèmes, en proposant et en plaçant des solutions.

Les occasions n'avaient pas manqué ces dernières années tant les préoccupations et les attentes locales étaient nombreuses ! Contrôle des accès à la zone piétonne des Halles, sauvegarde de la fontaine des Innocents, occupations événementielles de l'espace public, nouvelles circulations, droits des piétons, etc.

Au terme de la mandature, nous nous félicitons du travail de proximité que nous avons pu accomplir avec les élus de l'équipe sortante, dans l'écoute, la disponibilité et la concertation, sur le terrain, en réunion ou en conseil de quartier. Nous tenions à les en remercier et souhaitons à chacun bon vent pour la suite.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À PARIS : TOUT L'ESPACE PUBLIC ET TOUS LES USAGERS DÉSORMAIS CONCERNÉS

Constatant la dégradation des indicateurs sur la circulation du virus Covid-19, un décret du Premier ministre publié au *Journal officiel* le 14 août avait classé Paris département dans lequel la circulation du virus est active et particulièrement à risque. Sur cette base, **le Préfet de Police de Paris, en concertation avec la Maire de Paris, a décidé d'étendre progressivement le port obligatoire du masque à tout l'espace public extérieur parisien et à tous ses usagers** à mesure que la situation épidémiologique se dégradait.

L'extension s'est produite en 3 temps. A compter du lundi 10 août, ont d'abord été concernées les rues à forte affluence de population et les piétons de 11 ans et plus, y compris ceux pratiquant une activité sportive. Dans le secteur Paris Centre, plusieurs rues du quartier des Halles étaient visées par la nouvelle mesure préventive : la rue Montorgueil, la rue Montmartre, la rue Rambuteau et la rue Saint-Honoré.

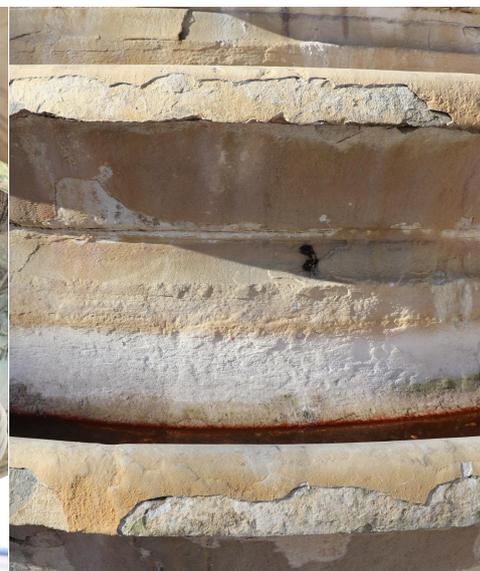
Ensuite, à compter du samedi 15 août, la mesure a été étendue aux quartiers les plus fréquentés, parmi lesquels l'intégralité du secteur Paris Centre et donc du quartier des Halles. Seuls les piétons de plus de 11 ans restaient concernés.



La stryge de Notre-Dame, masquée pour l'occasion

Enfin, à compter du vendredi 28 août, le port du masque devient obligatoire dans l'ensemble de l'espace public extérieur parisien et pour tous ses usagers de plus de 11 ans, y compris les utilisateurs de trottinettes et autres engins de mobilité personnels, motorisés ou non. Seuls les cyclistes, les joggeurs et les usagers circulant à l'intérieur des véhicules à moteur (voitures, camionnettes, poids lourds) sont dispensés de cette obligation.

Cette mesure fera l'objet d'une évaluation régulière et pourra évoluer en fonction des données épidémiologiques. Le non respect de l'obligation est passible d'une **amende de 135 €**. Les départements de la **petite couronne** (92, 93 et 94) sont également concernés par la nouvelle obligation. Au-delà, le port du masque reste recommandé dès que la population devient dense.



Joyau d'époque Renaissance, la fontaine des Innocents place Joachim du Bellay est un élément majeur du paysage architectural et patrimonial du quartier des Halles et du centre de Paris, mais aussi un monument en péril depuis de nombreuses années



Réunion place Joachim du Bellay à proximité de la fontaine des Innocents avec de gauche à droite : Jean-Claude DESBUTTES (membre de l'ADRAQH), Emmanuel DUPRAT (président de l'ADRAQH), Ariel WEIL (Maire de Paris Centre), Karine TAÏEB (Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine) et Michèle HAEGY (vice-présidente de l'ADRAQH)

FONTAINE DES INNOCENTS : LE CALENDRIER DE RESTAURATION CONFIRMÉ

Au cours d'un rendez-vous sur place le 18 juillet, le nouveau Maire de Paris Centre Ariel WEIL et l'Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine Karen TAÏEB nous ont confirmé le calendrier de restauration de la fontaine des Innocents en péril, avec **une réalisation des travaux en 2021 et une réception de l'ouvrage restauré en 2022. L'ADRAQH participera au comité mis en place pour suivre les travaux de restauration.**

Après une nouvelle mobilisation au printemps 2019 (en consacrant notre Hallebarde à "ce monument en péril en plein cœur de Paris" et en lançant une pétition "Sauvez d'urgence la fontaine des Innocents" qui avait recueilli plus de 3 000 signatures), nous avons été reçus le 27 mai 2019 par l'Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine qui avait engagé la municipalité sur un calendrier d'actions pour sauver la fontaine. Engagement en voie d'être tenu.

Nous nous félicitons de cette confirmation du calendrier de restauration et participerons activement au suivi des travaux.



LETTRE OUVERTE DE PLUSIEURS ASSOCIATIONS DES HALLES POUR ÊTRE ASSOCIÉES À LA PRISE DE DÉCISION MUNICIPALE

Suite à la modification de la circulation générale rue de Rivoli, nous avons écrit en juin une lettre ouverte de principe à la Maire de Paris avec plusieurs autres associations locales des Halles - la présidente du Comité municipal d'animation culturelle du 1er Carla ARIGONI, le président du Carré des Halles Georges-Etienne JOJOT, la présidente de l'Association des commerçants Louvre-Rivoli Gaëlle CHAMOUM et le président du GIE des commerçants du Forum des Halles Emile SEBBAG - pour être associés à la prise de décisions municipales qui nous concernent.

Vous trouverez à droite le texte de notre lettre ouverte collective.

Début septembre, à la date d'impression de ce *Hallebarde*, nous attendons toujours une réponse ...



La circulation générale modifiée rue de Rivoli



Nous, riverains et commerçants de Paris Centre et du quartier des Halles, souhaitons appeler l'attention des élus - actuels et futurs - sur l'enjeu et la leçon démocratique à tirer de la récente modification de la circulation générale rue de Rivoli.

Certains riverains férus de vélos peuvent se satisfaire de la mise à disposition de la traversée historique de Paris pour leurs déplacements. D'autres, âgés ou peu sportifs, s'interrogent sur le sens pratique et les conséquences pénibles au quotidien de cette décision.

Les commerçants sont particulièrement inquiets de constater que le quartier des Halles devient un quartier inaccessible en voiture, donc à éviter. La conséquence immédiate de cet évitement du Centre par les Parisiens et les banlieusards est une baisse du chiffre d'affaires, donc des faillites à terme, ce qui entraînera une perte de l'identité forte de notre quartier, dissoute dans une zone touristique internationale où seuls pourraient survivre les grands groupes.

La démocratie participative est régulièrement invoquée dans la vie politique parisienne, par les élus comme par les candidats. En parler, c'est bien ; la pratiquer, c'est mieux. Comme beaucoup de Parisiens engagés localement, nous avons des idées à verser au débat public et à faire valoir sur la propreté, la sécurité, la pollution, la mobilité, les livraisons, les autocars de tourisme, etc. Nous nous refusons à devenir les derniers des consultés !

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS À ÊTRE RÉGULIÈREMENT ASSOCIÉS À LA PRISE DE DÉCISION MUNICIPALE SUR LES ENJEUX STRUCTURANTS POUR PARIS CENTRE ET LE QUARTIER DES HALLES DANS LE CADRE D'UNE INSTANCE AD HOC OÙ NOUS POURRIONS ÉMETTRE DES AVIS.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES MASQUES DE LA HONTE AU MOYEN-ÂGE

Alors que la polémique enfle parfois sur le port du masque dans l'espace public, nous nous sommes intéressés au port de celui-ci à travers les âges. Nous aurions pu reprendre la description du masque des "médecins" lors des épidémies de peste, en forme de long bec d'oiseau recourbé rempli d'herbes aromatiques censé les protéger de l'air putride. Ou encore, sous l'empire romain, des masques fabriqués à partir de vessie animale portés notamment par les mineurs pour se protéger des vapeurs toxiques. Enfin Léonard de Vinci propose l'utilisation d'un masque (en fait un tissu imbibé d'eau) à placer devant la bouche des navigateurs pour les protéger d'éventuelles attaques chimiques lors des batailles navales.

Notre choix s'est finalement porté sur les masques de la honte au moyen âge : qu'en est-il exactement ?

À cette époque, porter ce masque de honte était une mesure punitive pour des délits mineurs. Ce châtement imposé aux coupables avait pour but de les offenser, les humilier, les déshonorer au vu de tous. Appelés également masques d'infamie, ces derniers sont différents et de véritables caricatures des délits. On notera par exemple une langue pendante pour quelqu'un qui a colporté de fausses rumeurs, des oreilles démesurées pour un individu indiscret ou trop curieux. Les condamnés doivent se montrer sur les marchés et aux endroits d'affluence pour en supporter la honte. Ils avaient heureusement pour avantage de les protéger dans une certaine mesure des détritres et autres que l'on prenait un malin plaisir à leur lancer aux visages ...

Claude PHILIPPE

Une langue pendante pour les colporteurs de rumeurs



Des oreilles démesurées pour les individus indiscrets

9E VIDE-GRENIERS DES INNOCENTS



9e vide-greniers des Innocents
place Joachim du Bellay
samedi 26 septembre
8h30-18h30

N'ayant pu se tenir au printemps en raison de la crise sanitaire, le 9e vide-greniers des Innocents se tiendra le **samedi 26 septembre de 8h30 à 18h30 sur la place Joachim du Bellay.**

Nous vous rappelons que **notre vide-greniers est interdit aux professionnels et réservé en priorité aux habitants des 4 arrondissements de Paris Centre.**

Nous nous réjouissons de vous y retrouver !

En savoir plus sur notre site www.adraqh.fr.

FORUM DES ASSOCIATIONS DE PARIS CENTRE

L'ADRAQH participera au **Forum des associations de Paris Centre organisé samedi 5 septembre de 10h à 18h** dans la nouvelle mairie du secteur rue Eugène Spuller dans le 3e arrondissement.

Nous vous invitons à venir échanger avec l'équipe et à découvrir nos actions et activités associatives.

WWW.ADRAQH.FR



SUR NOTRE SITE :

- nos dernières **actualités**
- nos **prises de position** et nos **propositions**
- nos **vidéos** et la série "mémoire des Halles"
- notre **revue de presse**
- les précédents numéros de **Hallebarde**
- la possibilité **d'adhérer**
- la possibilité de **faire un don**



DERNIÈRE MINUTE

Régulièrement saisis par des riverains des Halles qui se plaignent de certains problèmes posés par l'extension des "coronaterasses" sur le domaine public, et alors que la Mairie de Paris a annoncé la prolongation de cette mesure exceptionnelle jusqu'au 30 juin 2021, nous allons solliciter des autorités compétentes l'organisation d'une réunion d'urgence afin de **mieux concilier les besoins économiques des bistroitiers et restaurateurs avec les légitimes attentes sanitaires et de tranquillité des riverains**, par exemple dans le cadre d'une Charte de bonne conduite des Halles.



Georges-Etienne JOJOT, mémoire des Halles